



MAIRIE D'UNIAS

Le bourg  
42210 UNIAS  
Tel: 04-77-54-43-59

# EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS

10 juillet 2023

N°18/2023

Le 10 juillet 2023, le Conseil Municipal d'Unias s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPORT Yves, Maire d'Unias, dûment convoqués le 04 juillet 2023.

**Présents :** Yves DUPORT, Marc MARLEF, Martine GUICHARDET, Cyrielle GOUNY, Christophe RIOCREUX et Christophe ROME

**Absents excusés :** Julien VEY, Joseph BRANCATO, Fanny AREZKI (pouvoir Christophe RIOCREUX), Patrick RAIMOND (pouvoir à Yves DUPORT)

**NBRE DE CONSEILLERS** en exercice : 10  
présents : 06  
votants : 08

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203150-20230710-DEL182023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

Affichage : 11/07/2023

**Date convocation :** 04 juillet 2023

**Secrétaire de séance :** Martine GUICHARDET

## **OBJET : Approbation de la convention de partenariat et d'objectifs en matière de lecture publique avec le Département de la Loire**

Le Maire rappelle que la Médiathèque départemental de la Loire apporte un concours au bon fonctionnement de la bibliothèque municipal par :

- L'expertise et les conseils techniques
- L'offre de formation
- L'ingénierie culturelle et sociale
- L'offre documentaire (prêt de documents, ressources numériques, outils d'animation...).

Le Maire rappelle également les enjeux sociaux, culturels et économiques du développement de la lecture publique sur le territoire.

Le Maire présente ensuite le contenu de la convention de partenariat et d'objectifs proposée par le Conseil départemental :

- Préconisation d'un budget de 2€ par habitant pour constituer, renouveler et maintenir un fonds documentaire de qualité
- Préconisation d'un budget de 0.5€ par habitant pour développer l'action culturelle sur le territoire
- La formation des salariés et bénévoles intervenant dans le domaine de la lecture publique, avec notamment la prise en charge des frais annexes à ces formations
- La gratuité d'accès à la bibliothèque, aux animations et actions culturelles.

Le Maire précise enfin que les objectifs définis dans la convention feront l'objet de dévaluations, présentées au Conseil municipal, en 2025 et à l'échéance en 2027.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs avec le département de la Loire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention ci-dessus présentée
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

A UNIAS  
Certifié exécutoire  
Le 11 juillet 2023

Le Maire,  
Yves DUPORT

La secrétaire de séance  
Martine GUICHARDET



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Martine Guichardet', written over a horizontal line.